



Info licenciement contrat pro

Par **Jsomm**, le **15/01/2016** à **19:02**

Bonjour,
Pour commencer je tiens à vous informer que je me suis déjà renseigné sur divers forums et avec l'inspection du travail par téléphone mais j'aimerais d'autre avis sur ma situation, sachant que la personne à l'inspection du travail me paraissait jeune et n'était pas sûr de lui.
Voilà j'ai donc commencé un BP Sommelier en Septembre 2015, l'entreprise où je travail va fermer ses portes à la fin du mois du Janvier 2016.
D'après mon employeur, il s'agit d'une dissolution à l'amiable.
N'ayant pas les moyens de me régler mon solde tout compte jusqu'à la fin de mon contrat (jusqu'en septembre 2017) il me propose:
- à l'amiable de me rémunérer jusqu'au 31 août 2016
- une liquidation judiciaire, ce qui risque de prendre beaucoup de temps avant que je puisse toucher mon solde (avez vous une idée du temps requis en moyenne ?) voir aucune rémunération si la vente aux enchères ne suffit pas à régler les dettes de l'entreprise ce qui entrainerait un rendez vous au prudhom.
Sa proposition est elle considéré comme une démission de ma part ?
dois-je refuser son offre au risque de ne toucher aucune rémunération ?
Sachant qu'une démission de ma part à de forte chance d'entraîner une exclusion de ma formation => étant âgée de plus de 25ans, je suis un apprenti qui coute cher et il m'est difficile de trouver une entreprise.
Merci à ceux qui prendrons le temps de m'aider.